The contract of the contract o

L'Echo Roannais.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROAN

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

Les localités suivantes peuvent affranchir à 10 c. les lettres pour Roame et réciproquement : Coteau , Perreux , St-Vincent , St Cyrde-Favière, Cordelle , Parigny , Comm.-Vernay , Neulize , St-Marcel-de-Fel , St-Jodard, Pinay , Néronde , Ste-Agathe en-D. Violay, Bussières , St-Cyr-de-V. Ste Colombe Villerest , St-Maurice , filemontais , Cherier , Lentigny , Ouches , Riorges , Mably , Pouilly-s-Charlieu , St Pierre , St-Nizier , Régny , St-Victor.

courage de cet enfant, cet homme put

losse la jeune victime, qui a été can

PRIX DE L'ABONNEMENT : 90 744 Un an, 8 francs; - Six mois, 4 francs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un

La publication légale des actes de société est obliga-toire, pour l'année 1861, dans les quatre journaux suivants: Le Mémorial de la Loire, le Journal de Mont-brison, I, Echo de la Loire et l'Echo Roannais.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS; Annonces, 25 cent. - Réclames, 50 cent.

M. Grateloup, and rome | # Nice; PEmpereur A Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE, Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collége, 9,

et rue Bourgneuf. Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

nonquished a PARIS, Chez M. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5. — MM. LAFFITE, BULLIER et Gie, place de la Bourse, 8.

Dernière levée de la boîte au Bureau. 4 h. 50 du malin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint Symphorien, Tarare, Thizy, Régny, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne

Roanne.
14 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route.
3 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison.
7 h. du soir. Paris, toute la ligne et au-delà,
Belmont, Charlieu, Pouilly.
8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 9 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Les voitares de la cour iront prendre l'empe-Trains se dirigeant sur Lyon.

	THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF A STREET, AND ASSESSED ASSESSED.	Trains of difficult out Tails.		
		and the state of t		
Paris Montargis Moulins St. Germain- des-Fosses St. Martin- d'Estreaux Lapacaudière	St-Germain- Lespinasse Lespinasse Favière Favière Favière Favière Reurs St-Jodard Montrond Givors	Lyon Lyon Lyon Givors St Etienne St-Cornain Le Coueau Le Coueau Lespinasse Lespinasse Lapacaudière St-Germain des-Fossès Moulius Moulius Moulius		
matin v	28 8 43 9 m. 8 15 8 23 8 39 8 52 9 1 9 19 9 35 9 50 10 48 12 45 1	5 25 Soir		

Les trains qui correspondent avec Clermont par St. Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 14 m. midi 59 et 3 h. 29. - Le train qui correspont avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 59 m. Tous les trains correspondent avec Vienv.

Roanne, le 16 Octobre 1864

CONSEIL GÉNÉRAL.

SESSION DE 1864. - Suite de la séance du 25 août. Présidence de M. le duc de Persigny.

Bâtiments départementaux de Saint-Etienne.

Un membre s'exprime ainsi : Messicurs, la troisième Commission, dont j'ai l'honneur de faire partie, m'a confié un peu tard, je le regrette, l'examen du dossier des bâtiments départementaux de Saint-Elienne. Je le regretterais bien plus, Messieurs, si voas n'avicz pas entre les mains le rapport si clair et si précis de M. le Préfet. Vous me permettrez donc de ne pas entrer dans les détails si fâcheux de cette affaire qui vous occupe depuis plusieurs années et de ne vous présenter qu'un résumé de notre état de situation.

C'est avec regret, Messieurs, que nous ne voyons point encore cette année le résultat des expertises commencées et une solution aux difficultés de l'entreprise Demeure ; nous devons cependant croire que nos réclamations sont fondées. et nous accepterons donc, comme devant être lavraie, la situation des dépenses et des paiements que nous présente M.

La dépense pour la gendarmerie se sera donc montée à environ 300,000 fr. en y comprenant les honoraires de l'ar-chitecte et une nouvelle dépense à faire d'environ 5,000 fr. La dépense de la prison s'est élevée à 345,000 fr. y compris les honoraires de l'architecte; une somme de 12,000 fr. en-viron et réclamée, il est vrai, à l'entrepreneur Demeure; mais aussi une dépense de plus de 13,000 fr. est naturellement demandée dans cet établissement.

J'arrive, Messieurs, au Palais-de-Justice, Le total de la somme dépensée, y compris les honoraires offerts par M. le Préfet à l'architecte, est d'environ 407,000 fr. Il est réclamé, il est vrai, à l'entrepreneur Demeure une somme de 20,327 fr. pour des malfaçons. Mais, Messieurs, il faut bien le dire, dans un avenir peu éloigné, vous pourriez avoir à réparer des malfaçons de la première entreprise.

le préfet à M. Fayrot. Une somme de 20,017 fr. était due à M. Favrot lorsqu'il donna sa démission, malgré laquelle il désire ardemment pouvoir finir les travaux du palais de justice qu'il avait commencés, et pour obtenir cette faveur, M. Favrot consentit à ne point prendre d'honoraires sur le restant des travaux prévus. Je laisserai sous silence quelques augmentations qui sont venues encore augmenter les travaux prévus ; avec une grande justice, M. le préfet alloue à M. Pavrot des honoraires sur les travaux imprévus ; ces honoraires s'élevant à la somme de 4,789 porteraient au total de 25,000 fr. environ les honoraires de M. Favrot pour

le palais de justice au lieu d'une somme de 35,000 fr. que réclame l'architecte. Votre commission, Messieurs, croit devoir maintenir la somme de 25,000 fr. offerte par M. le préfet.

Je n'entreral pas, Messieurs, dans le détail de tous les paiements qui ont été faits, vous me permettrez de ne vous donner que le résumé de notre situation vraie.

Ainsi donc, en admettant que nos réclamations contre l'entrepreneur Demeure nous soient accordées, soit 12,742fr. pour la prison et 20,327 fr. pour le palais de justice, au total 33,069 fr., que M. Favrot accepte les offres de M. le Préfet, et en comprenant quelques petites dépenses prévues deviez, Messieurs, sur tous ces travaux, la somme de 94,283 francs.

Nos ressources, Messieurs, pour faire face à cette dépense, sont nulles ; il fallait un nouvel emprunt. M. le préfet, Messieurs, a su heureusement trouver des ressources qu'on ne prévoyait pas sur les centimes imposés ; pour faire la somme de l'emprunt de 1,360,000 fr., il existe un boni certain et qui probablement augmentera de 109,000 fr.

Votre commission, Messieurs, vu la nécessité, vous pro-pose donc d'affecter au paiement de votre dette cette somme de 109,000 fr. en en employant le reliquat, soit une somme de 5,000 fr. pour les travaux nouveaux urgents dans la gendarmerie et une somme de 8,772 69 pour travaux nouveaux dans la prison.

Votre commission a regretté de voir des trayaux nouveaux demandés chaque année dans des bâtiments neufs ; en présence de vos faibles re-sources elle aurait voulu pouvoir faire une réserve, car, ne l'oubliez pas, vous êtes en litige pour une somme de 33,000 fr. Nous avons du accepter des dépeu-ses qui paraissaient urgentes, mais nous ne devons pas oublier l'avenir et nous devons menager toutes ces ressources. Comme résumé, messieurs, de ce trop long rapport, votre commission vous propose les résolutions suivantes :

1° Le Conseil général sanctionne toutes les mesures prises par M. le préfet dans l'intervalle des sessions pour sauvegarder les intérêts du département et lui donner plein pou-voir pour suivre et ordonner dans les affaires encore pendantes et pour suivre au conseil d'Etat les pourvois qui sont

2º Le Conseil général autorise M. le préfet à régler à 25,000 fr. les honoraires dus à M. Favrot, pour la construc-tion du Palais-de-Justice.

3º Le Conseil général émet le vœu que le département soit autorisé à porter à 1,434,000 francs l'emprunt que la loi du 29 mai 1861 a limité à 1,360.000, que sur cet emprunt 109,000 fr. soient appliqués aux bâtiments départementaux de Saint Etienne, soit pour la caserne de gendarmerie : Somme due. 1. 31.00.01. 37.667 46 7

Travaux nouveaux. 5,000 Pour la prison :

J'arrivai chez M. Bergeret avec une si grande

vais pas tout le monde. En voyant une belle pendule, des candélabres

- Qu'ils entrent, m'écriai-je... car je ne rece-

-On a bien de la peine à pénétrer ici, dit Albert.

Somme due. . 5,001 52 | 13,774 71 8,772 69 | 13,774 71 Travaux nouveaux. Palais-de-Justice : · 42,005 45 Somme due à divers . Honoraires de l'architecte. 52,558 33 Ameublement du tribunal de commerce at again, strait interest Donc au total 109,000 fr.

Le Conseil prie M. le préfet de rattacher ces nouveaux crédits au projet de budget de 1865 aussitôt après la promulgation de la loi à intervenir.

Dans le cas où l'arrête du conseil de préfecture, sur les rapports des experts chargés d'evaluer les travaux de construction du Palais-de Justice, serait rendu avant la session prochaine et serait suivi d'un pourvoi au conseil d'Etat, le Conseil général, des à present, autorise M. le préfet à défendre ce pourvoi et à prendre dans ce but toutes mesures utiles.

Catéchisme agricole par M. Du Chevalard.

Le Conseil général ayant reçu communication d'un livre intitule Catechisme agricole, la 4me commission a dû examiner avec artention cet ouvrage destiné aux écoles primaires, œuvre de M. Du Chevalard, président de la Société d'agriculture de Montbrison.

Elle a reconnu que ce traité élémentaire, rédigé par demandes et par réponses, renferme toutes les notions fondamentales de l'agriculture clairement et méthodiquement

Ce petit livre, qui n'est ni un livre de système ni un livre de service, est parfaitement approprié à l'intelligence des enfants qui fréquentent les écoles primaires. Aussi son honorable auteur lui a t-il paru avoir parfaitement reussi à le rédiger de façon à l'aspirer aux enfants de nos campagneune haute et saine idée de l'industrie ag icole et de la profession de cultivateur : il ne s'est pas horné à enseigner l'as griculture; il s'est efforcé, et c'est surtout en quoi sa tâche est des plus louables, à la faire aimer et honorer.

On pourrait heaucoup dire à la louange de ce petit livre qui ne saurait être assez répandu. Toutes les écoles primai-res devraient en être pourvues, tous les enfants qui les fréquentent devraient le posséder.

Votre commission vous propose d'émettre le vœn, que M. e préfet veuille bien le recommander à MM. les inspecteurs orimaires, à MM. les instituteurs et à MM. les maires, afin ga'il soit introduit dans les écoles primaires et devienne pour les élèves l'objet d'une étude et récitation quotidiennes.

Projet de révision du cadastre en France. La création du cadastre remonte à une époque déjà vieille; c'est en 1790 qu'a été rendue la loi qui le prescrivait en France pour parvenir à asseoir sur une base rationnelle

-Oui, je suis assiégé de solliciteurs et de fai-

seurs de projets; mais, pour vous, mes chers

amis, vous serez tonjours les bien-venus; vous

venez à propos pour m'accompagner à une cam-

pagne dont j'ai quelque envie de faire l'acquisi-

tion. Ce n'est pas une affaire bien considérable...

-Je la crois peu éloignée, dit Georges en ho-

- Deux lieues; mais je vous conduirai dans ma

- Et deux chevaux gris pommelés que j'ai ame-

Alors les deux amis se parlèrent bas près de la

- Mon cher Louis, tu sais que ton cousin n'est

- Je ne sais pas s'il est mort, car je ne suis

- Tu sais encore que cet héritage n'est qu'une

-Je crois qu'il n'y a que vous et moi qui en

nés de Paris; je n'ai pas encore de cheval de

une centaine de mille francs.

- Tu as une calèche?

selle; c'est plus difficile à trouver.

pas bien sûr qu'il ait jamais vécu.

fenètre; ils avaient les larmes aux yeux.

chant la tête.

plaisanterie.

vieillesse.

soyons persuadés.

- Ta calèche ?

- Ma calèche.

calèche.

ont été opérées dans la situation des propriétés, un tel désordre règne aujourd'hui, de l'aveu de tout le monde, dans les registres cadastraux, les irrégularités et les erreurs qu'ils présentent sont reconnues d'une manière si générale, qu'il est évident que cette création qui devait assurer une égalité constanté dans l'assiette et la répartition de l'impôt foncier ne remplit plus qu'imparfaitement, et s'écarte de plus en plus du but qu'a eu en vue la législation de 1790.

l'impôt foncier jusque là livré à un arbitraire abusif.

Depuis cette époque tant de changements et de variations

Déjà même à une époque plus rapprochée de nous, une loi des finances du 7 août 1850, porte que dans toute commune cadastrée depuis 30 années au moins, il pourra être procédé à la révision et au renouvellement du cadastre sur la demande de sou Conseil municipal et sur l'avis conforme du Conseil général ; mais on comprend combien un travail d'ensemble ordonné par le gouvernement et embrassant la révision générale de ce grand travail, base importante de notre assiette d'impôt foncier, aurait un résultat bien plus

complet, bien plus décisif.

Dans l'intérêt même de l'Etat, une révision générale du cadastre qui permettrait, comme le dit avec justesse l'auteur d'un mémoire ou rapport adressé à l'Empereur, d'éviter et d'effacer les erreurs nombreuses, les inconvénients qu'une expérience de plus de 60 années a pu signaler et mettre en umière, serait donc une opération utile à la fois aux intérêts du Trésor et à ceux des particuliers.

Votre commission, par toutes ces considérations, serait d'avis que le Conseil général émît le vœu qu'en raison de l'état vicieux des cadastres dans la plupart des communes de la France, une réforme de révision générale fût ordonnée dans un délai rapproché.

Le conseil émet le vœu indiqué par la commission. Observations méléorologiques.

La commission prenant en considération la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, afin d'atténuer la gravité des sinistres, les avantages qui en résulteraient sont d'une si grande importance que votre commission n'hésite pas à vous proposer de porter à votre budget la somme de 250 fr. que demande M. le ministre, afin de fournir au difaire les observations météorologiques qui se produisent dans leur localité.

Il serait à désirer, ainsi que le demande M. Leverrier, que l'on pût s'assurer dans les principales localités le concours des personnes de bonne volonté qui feraient de pareilles observations et les transmettraient à la préfecture de leur département.

Le conseil général adopte les conclusions de la commission et vote à cet effet la somme de 250 fr.

Gardes champetres.

Le conseil exprime ses remerciments à M. le Préfet de la

te, descendons; je vous conterai tout cela en route. Albert, j'ai parlé à un libraire qui imprimera ton manuscrit.

Cependant la vérité finit toujours par se faire jour; on était aux aguets, on s'étonnait que rien n'arrivât de la Martinique; les gens bien avisés branlaient la tête en parlant de moi. L'édifice si promptement élevé croula avec la même rapidité. - Ce qu'il y a de plus fort, disait quelqu'un, c'est qu'il a fini par être dupe du piége qu'il tendait aux autres. Pour ma part, j'avoue franchement que je n'y ai jamais cru.

- Je trouvais aussi la chose bien extraordinaire, quoiqu'elle me coûtât 15,000 fr.

- Vos 15,000 francs, monsieur Félix, serviront à payer une partie des dépenses, mais il y en aura bien d'autres ! un luxe inoui... Pour moi, ajouta-t-on en se frottant les mains, je n'y suis pour rien. Ah! mes pauvres compatriotes, quand il s'agit d'argent!.

Je compris que l'orage avait éclaté, en trouvant un jour chez moi douze lettres; elles étaient toutes à peu près conçues dans le style de celle-ci:

« M*** présente ses compliments empressés à M. Meran. Ayant un urgent besoin d'argent, il le prie de vouloir bien lui faire payer dans la jouriée la petite note qu'il a l'honneur de lui trans-

Mes réponses furent toutes semblables :

« M. Méran remercie M. M... de lui avoir enfin envoyé le compte qu'il lui demandait depuis longtemps; il lui en fait passer la valeur. »

Une seule lettre ne me demandait pas d'argent;

« Mon cher Méran,

Permettez à un ancien camarade, qui ne s'est point présenté à vous dans le moment où l'on parlait de votre brillante situation, de vous apbrendre qu'il circule sur votre compte des bruits

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

-moderna MON COUSIN

(Suite et fin).

Le croira-t-on? au milieu de tous ces trésors, j'éprouvais un certain embarras à demander une petite somme dont j'avais le plus grand besoin; car, mon voyage payé, il ne me restait pas cinq francs. Mais telle était la force de l'habitude, que je ne croyais encore posséder bien légitimement que ma petite rente dont l'échéance n'était pas arrivée.

- Oserai-je vous demander, dis-je en rougissant, puis-je sans indiscrétion vous prier de me remettre dès à présent quelque argent dont j'ai besoin en arrivant dans une ville étrangère?

-Eh! mon cher monsieur, toute ma caisse est à votre disposition. Que voulez-vous? trois, quatre, dix mille francs? -Je ne vous en demande pas tant: mille francs

suffirent. -Les voulez-vous en or, en billets?... Qu'on appelle le caissier. Puis-je vous prier, lorsque je me levai pour partir, puis-je vous prier, dit le banquier en me reconduisant, de conserver à ma

maison votre bienveillance? - Certainement, monsieur, et vous la méritez, répondis je avec un aplomb que la certitude de posséder vingt mille livres de rente me donnait déjà.

-Il est encore une grâce que je vous demande: vous ne connaissez pas Paris, vous y avez peu de relations peut-être; acceptez aujourd'hui notre dîner de famille; ma femme sera enchantée de faire votre connaissance. - Avec le plus grand plaisir.

- Nous dinons à six heures; si vous n'avez pas d'engagements pour ce soir, nous avons quelques amis, vous resterez.

Il est peu de moments dont je me souvienne avec plus de plaisir que celui de ma sortie de chez M. Bergerete je commençais à croire à la réalité de ma fortune, j'avais en poche 1,000 fr., ce qui

ne m'était jamais arrivé. Ces cinquante napoléons en or me donnaient un entrain extraordinaire; au fait j'en avais grand besoin, car le possesseur de 20,000 fr. de rente avait, en arrivant à Paris, laissé sa malle à la diligence, n'ayant pas de quoi payer un logement. Je courus la retirer; je me fis conduire en fiacre dans le premier hôtel qu'on m'indiqua; je m'établis dans un joli appartement, et tirai de mon coffre-fort l'habit de deuil de mon cousin.

ponctualité, qu'il n'avait pas eu le temps de finir de raconter à sa femme mon histoire; elle en avait cependant assez compris pour que je fusse reçu comme l'ami de la maison. Tout le monde me faisait bonne mine; je rencontrai là des femmes charmantes; je surpris même ces mots qu'on se disait à l'oreille : Attitude modeste, grande habileté, affaires superbes. Aussi quand M. Bergeret me pria de regarder sa maison comme la mienne, je le lui promis volontiers; et cependant je ne pus guère profiter de son invitation. Madame Hugues voulut m'avoir à dîner, on m'avait présenté : je fus invité. On me conduisit au speciacle, dans des assemblées. Maintenant que j'étais riche, j'aurais presque pu borner ma dépense à quelques pour-

Cependant mes deux amis, Georges et Albert, avaient appris avec consternation le succès de leur histoire, qu'ils n'osaient plus démentir; ils avaient été atterrés de mon départ pour Paris, que tout le monde attribuait à des difficultés de liquidation. Ils craignirent d'avoir fini par me persuader à moi-même ce qui, dans le commencement, n'avait été qu'un jeu concerté entre nous.

Trois jours après mon retour, mon domestique m'annonça leur visite.

dorés et des nouveaux meubles dont j'avais décoré mon nouvel appartement, ils ouvrirent des yeux consternés.

- Nous avons eu le tort, le très-grand tort, de faire une plaisanterie dont nous sommes maintenant désolés... - Au contraire, je vous en remercie. - C'est à nous de la désavouer, nous allons nous avouer publiquement coupables.

- Mon bon ami, écoute-nous.

- Je vous en supplie, laissez les choses telles qu'elles sont; je ne voudrais pas déplacer mes fonds.

- Pauvre cousin Jacques! m'écriai-je, toi que je n'ai jamais vu, toi qui peut-être n'as jamais pensé à moi, je voudrais connaître ton sort. Si tu es mort en exil, j'élèverai une modeste pierre sur tes cendres; si tu vis encore, je soulagerai ta

Cet élan de sensibilité acheva de leur prouver que j'avais la tête dérangée.

-Ne perdons pas de temps, la voiture est prê-

communication qu'il lui donne sur le complément des gardes

Il voit avec satisfaction tous les cantons pourvus d'un garde-brigadier et l'étendue des attributions données aux gardes-communaux dans toute la circonscription cantonale. Il reste vivement à désirer que certaines communes qui n'accordent à leur garde qu'un faible traitement, mieux ins truites de leurs intérêts, élèvent ce chissre d'une manière suffisante afin qu'ils puissent s'adonner entièrement à la surveillance de leur circonscription.

La suite au prochain numéro.

- Depuis lundi 10 octobre, les trains express du Bourbonnais nos 81 et 82, entre Paris et Saint-Germain-des-Fossés, sont supprimés, ainsi que les tra ns nos 156 et 157 entre Vichy et Saint-Germain. En outre les marches des trains omnibus de voyageurs nos 90 et 93 sont modifiées sur une partie de leur parcours. Ces modifications sont indiquées dans le tableau qui se trouve en tête de l'Echo Roannais.

Une erreur typographique nous a fait dire que la rentrée des classes, au Collége, aurait lieu le 18 de ce mois, c'est demain lundi 17 que les élèves serontreçus.

- Le 6 de ce mois, un incendie s'est déclaré, vers dix heures du matin, à Vendranges, dans la maison habitée par Madame veuve Gonindard et ses deux enfants. Les habitants de la commune, dirigés par l'honorable président du Tribunal civil de Roanne, qui se trouvait à sa campagne, sont accourus pour en arrêter les progrès; mais leurs efforts n'ont pu préserver ni les bâtiments, ni le mobilier. Les pertes occasionnées par ce sinistre sont évaluées à 8,000 fr. pour les bâtiments, et à 7,000 fr. pour le mobilier ou la récolte. Le tout était assuré à la Compagnie Générale, pour une somme de 11,000 francs.

On attribue ce sinistre à des charbons mal éteints déposés dans un appartement.

- Un autre incendie a détruit, dans la commune de Saint-Rirand, une pauvre cabane couverte en chaume, qui servait d'abri à un malheureux nommé Jean Dépalle, vivant d'aumône.

- Le sieur Parcillon Jean-Claude, tisseur à Montagny, se trouvait, le 9 de ce mois, à Coutouvres, et, malheureusement pour lui, il y avait vidé plusieurs bouteilles. Vers 11 heures du soir, il se décida à partir; mais en descendant l'escalier tournant du sieur Beluze, aubergiste, le pied lui manqua, et il roula toutes les marches. On s'empressa de le relever, et il fut transporté chez M. Lafond, où il à reçu tous les soins que réclamait son état. Le docteur Pétras, de Montagny, appelé immédiatement, a reconnu qu'il avait le crâne fracassé et un bras brisé, et a déclaré qu'il n'y avait pas d'espoir de le sauver. Le lendemain, il n'avait pas encore repris connaissance.

Parcillon était marié et laisse trois enfants en

L'affaire da vol d'habillements confectionnés, commis dans une auberge du Coteau, dont nous, avons parlé, a été jugée au tribunal correctionnel de Roanne, en son audience du 11 de ce mois. Les nommés Pierre Lapeyre, Massot Auguste, Claudine Robin, et Massot mère, ont été condamnés: le premier, à 15 mois d'emprisonnement; le second, à un an et un jour; Claudine Robin, à six mois ; et la mère Massot, à 15 jours, pour divers vols et recels. - Les deux premiers ont déjà subi plusieurs condamnations.

-Dans la même audience, le Tribunal a condamné:

Duris Antoine, âgé de 18 ans, demeurant à Roanne, à 48 heures de prison pour vagabondage; Moreau Claude, voiturier, et Renard Joseph, serrurier à Charlien, l'un à 3 jours de prison, et

l'antre à 6 jours, pour coups et blessures ; Marcoux Etienne, cultivateur à Croizet, à huit jours de prison et 25 fr. d'amende, pour débit de boisson à consommer sur place, sans autorisa-

- Le Rallie-Forez, société de chasseurs, dont le siége est à Pommier (Loire), a pour but principal la destruction des animaux nuisibles, et rend d'éminents services.

Depuis l'ouverture de la chasse, l'équipage a pris plusieurs loups. Le 26 du mois dernier entre autres, dans les bois des environs de Nervieux, une louve de 5 à 6 ans, après avoir été chassée

qui lui font beaucoup de peine.

« Je ne sais en vérité comment les concilier avec l'estime que j'ai toujours eue pour votre caractère: sans doute vous-même avez été trompé. Si l'occupation où l'on est ici de cette affaire vous était désagréable, et que vous pensassiez à partir, si les dépenses que vous avez cru pouvoir faire vous donnaient de l'inquiétude, je viens vous offrir une somme de cinq cents francs dont je puis disposer, et qui probablement dans ce moment vous est plus nécessaire qu'à moi. »

Je lui répondis:

« Mon cher ami,

« Si je tenais à la considération que l'on accorde à la fortune seule, je pourrais encore y prétendre, car je suis riche, non par un heritage auquel je n'ai jamais pu croire, mais parce qu'on a voulu, en dépit de mes protestations, que je fusse riche, et qu'on m'a fait effectivement trèsriche, je ne sais en vérité pas trop comment. Voilà tout ce que je vous prie de dire à tous ceux qui ont la bonté de s'occuper de moi.

« Je dois à ma singulière situation mieux que la fortune, puisque je lui dois un ami sur lequel je puis compter dans la pauvreté, si jamais elle vient me visiter. »

Je sus encore pendant une semaine le sujet des conversations.

- Il a été heureux, disaient les uns. Heureux si vous voulez; moi je dis que c'est un habile garçon, qui a su tirer parti des circonstances; tout le monde n'eût pas manœuvré

Moi aussi j'ai été un moment tenté de m'applaudir de mon savoir-faire; mais un peu de réflexion m'a prouvé que mon génie n'y était pour rien. J'ai pris doucement dans la société ma place d'homme à vingt mille livres de rente. J'y vis en-B. DE G.

pendant huit heures, a voulu se mettre en plaine pour changer de forêt. Le piqueur l'a chargée au galop de son cheval et l'a bientôt devancée. Aidé de ses chiens qui suivaient de près, il a aculé l'animal dans un fossé. Deux chasseurs qui suivaient aussi la chasse de près, arrivent, et on parvient à museler la louve, qui est apportée vivante au chenil de l'équipage, à Pommier. Elle avait été tirée par plusieurs chasseurs pendant la chasse, mais aucun ne l'avait touchée.

Les propriétaires ou fermiers qui auraient à se plaindre du voisinage de ces animaux, n'ont qu'à adresser une demande au président de cette société qui habite à Pommier, nous sommes persuadé qu'on avisera de suite à les débarrasser de ces carnivores incommodes.

- On lit dans l'Echo de Fourvière : M. Botton, curé du Coteau, est nommé curé à

M. Rubat, vicaire de Villefranche, est nommé curé à Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

M. Dubost, vicaire de la Guillotière, est nommé vicaire à Ainay.

M. Chavanis, vicaire de Lavalla, est nommé vicaire à la Rédemption.

-On nous dit que c'est M. Grataloup, qui remplace M. Botton au Coteau.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE Du 1er au 15 octobre 1864.

Mariages (6). Dumas Claude-Marie-Victor, tisseur, 27 ans, et Valomon Claudine-Marie, 21 ans.

Geloffier Pierre, tisseur, 22 ans, et Teissier Pierrette, tisseuse, 19 ans. Rousset Claude, jardinier, 27 ans, et Imbert Anne, do

mestique, 20 ans. Badolle Antoine, tisseur, 32 ans, et Lacroix Gilberte, tisseuse, 30 ans.

Casse Jean, scieur-de-long, 27 ans, et Ganchet Françoise, Polignat Jean, tisseur, 33 ans, et Renard Léonarde, couturière, 30 ans.

Naissances (23).

Barnaud Marie-Louise, fille de François Barnaud, et de Dumon Marie. - Mercier Jean, fils de Claude Mercier, et de Begon Antoinette. - Luquet Jean, fils de Claude Luquet, et de Peillon Claudine. - Paire Anne, fille d'Antoine Paire, et de Barret Marie. — Burnichon Jean, fils de Claude Burni-chon, et de Tufet Benoîte. — Simon Pierre, fils de Claude Simon, et de Detour Jeanne. — Pierre Adèle-Justine, fille de Louis Pierre, et de Drubton Justine. - Chaize Jean-Claude, fils de Rémy Chaize, et de Perrat Rosalie. - Robelin Eugénie, fille de Benoît Robelin, et de Blettery Eugénie. - Cordelière Antoinette, fille de Claude Cordelière, et de Janin Claudine. - Pagnet Jean, fils de Pierre Pagnet, et de Maupas Claudine. - Brisebras Françoise, fille de Charles Brisebras, et de Chapuy Catherine. - Soriol Gilbert, fils de Antoine Soriol, et de Pothier Jeanne. - l'elosse Julie, fille de Denis Pelosse, et de Chassin Benoîte. - Rabéry Jean, fils de Etienne Rabéry, et de Jacob Angèle. - Duclos Pierre, fils de Jean Duclos, et de Besarier azanne. - Maridet Jean, fils d'Etienne Maridet, et de Villeneuve Marie. - Blanchard Anne, fille de Mathieu Blanchard, et de Lebeau Marguerite - Cucherat Henry, fils d'Antoine Cucherat, et de Lacour Françoise. - Fillon Agathe, fille de Jean Fillon, et de Bidon Marie. - Ralitte Geneviève, fille de Jean Kalitte, et de Naton Madeleine. — Balouzet Claude, fils d'Antoine Balouzet, et de Vermorel Claudine. — Poude Pierre, fils de Claude Poude, et de Poude Marie.

Décès (18).

Ralitte Jean, 6 mois. - Boussand Pierrette, bobineuse de coton, 66 ans. - Boyer Marie, femme Thibierge, 75 ans. -Montarde Madeleine, 3 ans. - Damais Marie, femme Pronchery, 54 ans. — Laurencery Claudine, 11 ans. — Barret Charles, 19 mois. — Bruchet Jean, un mois. — Naconne Claude, postillon, 64 ans. - Joathon Claudine, 15 jours. -Bourg Etienne, tisseur, 45 ans. - Montarde Jean-Marie, 19 ans. — Perret François, 17 mois. — Déchelette Francisque, 17 ans. — Bernet Marie, 11 mois. — Giraudien Marie, femme Jacquet, 22 ans .-- Cornet Anne, 9 ans .- Bonbon Benoît,

> Saint-Martin-d'Estreaux, le 13 octobre 1864. Monsieur le rédacteur,

Je compte sur votre obligeance pour insérer dans votre journal la lettre suivante, en réponse à celle que M. de Quirielle a fait paraître dans le Mémorial de la Loire, le 11 dernier.

J'ai peu de chose à dire à M. de Quirielle, et je ne le suivral pas dans toutes ses réfutations; car, comme il le dit très-bien lui-même, et en cela il se montre un agriculteur expérimenté, le point capital, dans notre sujet de discussion, est la question financière. En effet, de deux choses l'une : ou l'exploitation de M. Balay est en bénéfice, alors ma critique sur ses procédés n'est point fondée; ou bien elle est en perte : alors, comme cette perte doit provenir de quelque cause, j'ai raison de ne pas trouver tout pour le mieux à Sourcieux. Eh bien! pourquoi M. de Quirielle, au lieu de se donner une peine bien inutile pour me réfuter à propos de tous mes sujets de critique, n'a-t-il pas tout simple ment apporté en regard des chiffres que j'ai avancés, et qui établissent une perte annuelle de 19,000 fr., le résultat des comptes de chaque année, à commencer dès l'entrée en jouissance jusqu'au 31 décembre 1862? Il est agriculteur, il sait compter; ainsi, je ne suppose pas qu'il se contente du résultat annoncé par le porteur du jury, et pris seulement sur l'année 1862 Là-dessus, il dit une chose très-vraie : les 12 membres qui composaient la commission d'examen ne peuvent être que des gens très compétents, et j'ajouterai même très honorables; mais il doit savoir comment se font ces visites, surtout pour ce qui regarde la comptabi lité. Pense i il donc que 12 personnes aient pu en quel-ques heures, non pas contrôler l'ensemble d'une comp-tabilité telle qu'elle est pratiquée à Sourcieux, car il faudrait pour cela plusieurs jours, mais seulement vérifier quelques détails, travail qui, du reste, n'aurait apporté aucune lumière? Comnie je l'ai dit dès le commencement, et comme je le répète, il fallait dans les livres, pour l'instruction de tous, un tableau qui indiquât année par année le résumé des dépenses et des recettes en argent ; la probité bien connue de M. Balay l'aurait fait accepter sans contrôle.

Ainsi, dans cette affaire, je ne suspecte la bonne foi de personne; j'admets la possibilité d'une erreur, comme tout le monde peut l'admettre; mais fallait-il que cette erreur passat pour une réalité et devint pré-

judiciable à tout le pays? Je suis heureux que M. de Quirielle ait approuvé les conseils que je me suis permis de donner aux agriculteurs du département, et j'espère bien qu'ils en profiteront. Je leur dirai encore, si c'est principalement aux propriétaires et aux fermiers qui font valoir que je m'adresse : Les capitaux que vous emploierez à l'amélioration de la propriété vous rapporteront plus que dans n'importe quelle industrie, pourvu que vous les employez judicieusement... Si tous vos efforts tendent à augmenter les fourrages et les cheptels, et à restreindre la culture des céréales, de manière à nourrir une tête de gros bétail par hectare, et vous pouvez, dans la plupart des localités, y arriver en moins de 5 ans, les résultats surpasseront vos espérances. Le système de culture avec prés et paturages que je vous conseille est purement le système anglais : il est loin d'exclure les persectionnements et les innova-tions; mais il tend à diminuer sur une forte échelle les frais de culture et la main-d'œuvre, dont la rareté

et la cherté se font sentir de plus en plus dans nos campagnes, au point qu'il est à craindre, si cet état continue, que, dans un avenir peu éloigné, l'agricul-ture de notre département, qui se trouve serrée de près par beaucoup d'autres industries, ne puisse lutter avantageusement avec celle d'autres départements mieux placés sous le rapport de la main-d'œuvre. Veuillez, monsieur le rédacteur, recevoir l'assu-

rance de ma considération très distinguée.

ALAMARTINE, Agriculteur à Saint-Martin-d'Estreaux.

- Le Moniteur du 13 contient un rapport du général Jolivet, dans lequel il rend compte d'une lutte qu'il a soutenue avec 102 hommes, tant officiers que soldats, contre une nuée sans nombre d'Arabes commandés par le marabout Si-Lalla, dans la journée du 29 au 30 septembre. C'est un trophée de plus à ajouter aux annales de notre armée d'Afrique.

— Le Moniteur du 11 publie le rapport semes-triel sur les premiers travaux de la nouvelle commission nommée le 18 février dernier, pour la publication de la correspondance de Napoléon Ier, et dont S. A. I. le prince Napoléon a la présidence.

- L'Impératrice de Russie vient passer l'hiver à Nice; l'Empereur Alexandre II l'accompagne. LL. MM. arriverent le soir à Mulhouse.

Le 19, elles coucheront à Lyon, et, le 20, elles seront à Marseille, d'où elles partiront le jour même pour Nice.

Les voitures de la cour iront prendre l'empereur et l'impératrice de Russie à la gare de Lyon et les ramèneront pour le départ.

Un train impérial a été mis à leur disposition pour tout le voyage depuis Darmstadt jusqu'à leur destination. Un maréchal du palais est chargé d'aller rece-

voir Leurs Majestés à la frontière. L'empereur et l'impératrice de Russie voyage ront incognito. On pense que l'Empereur Napoléon ira randre à l'impératrice de Russie a Nice, la visite qu'elle a faite à l'Impératrice Eugénie, à Schwalbach.

Examen des candidats au titre de percepteur surnuméraire.

Une commission se réunira dans une des salles de la préfecture de la Loire, le 10 novembre prochain, à dix heures du matin, pour procéder à l'examen des candidats au titre de percepteur sur-

Les limites d'age, pour la nomination des percepteurs surnuméraires, étant fixées de 21 à 30 ans, nul ne pourra être candidat s'il a moins de 19 ou plus de 28 ans.

Tout candidat devra faire parvenir à la Préfec-

ture, par l'intermédiaire du receveur général, avant le ler novembre, le Une pétition rédigée et écrite par lui sous les

yeux du receveur général; 2º Une expédition de son acte de naissance; 3º La justification qu'il possédera des moyens

d'existence pendant son surnumérariat et qu'il sera en mesure de fournir un cautionnement de 6,000 fr. au moins.

L'examen portera sur la pratique et la démonstration des quatre premières règles de l'arithmétique, les fractions et le système décimal, les proportions, les calculs d'intérêt et d'escompte.

Indépendamment de cette épreuve orale, les candidats auront à faire, sous les yeux de la commission, les problèmes d'arithmétique et une rédaction sur un sujet donné.

Tout aspirant surnuméraire, agréé en cette qualité par le Préfet, recevra une commission et sera tenu de travailler, jusqu'à l'obtention du titre de surnuméraire, dans les bureaux de la recette générale, des recettes particulières, ou, sauf le con-sentement du receveur général, chez un percepteur du département; toutefois, l'administration ne prend pas l'engagement d'appeler au surnumérariat tout aspirant agréé.

- Les examens d'admission définitive à l'école des mineurs de Saint-Etienne viennent d'être terminés. 111 candidats s'étaient présentés à l'examen préalable, en divers points de la France, et sur ce nombre, 81 candidats avaient été autorisés à se présenter au concours qui vient d'avoir lieu à Saint-Etienne, en présence du conseil de l'école constitué en jury d'examen.

Sur la présentation faite par le conseil d'administration de l'école, Son Excellence M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a prononcé, par décision du 12 octobre courant, l'admission des candidats dont les noms suivent par ordre d'admission :

Delay, Wurgel, Gruet, Boulot, Eynac, Waton, Davy, Veillon, Laur, Boitias, Cluzel, Dutreux, Dignaron, Grey, Drillon, de Chalindar, Guèze, Bayle, Martin, Hardy, Foyol, Massot, Krackiewich, Auvergne, Comte, Viala, Roussel, Molliet, Bouvier, Rebuffel, Chaffiol, Gauthier.

L'ouverture des cours pour les deux divisions de l'école a eu lieu hier 15 octobre.

- Les première et 2me livraisons des Annales de la Société Impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Loire, viennent de paraître. Voici le sommaire de ce que contiennent ces deux livraisons:

Composition des bureaux de la Société pour 1864. Procès-verbaux des séances. Procès-verbal de la séance du 44 janvier 1864. Procès-verbal de la séance du 4 février 1864. Procès-verbal de la séance du 3 mars 1864.

Procès verbal de la séance du 7 avril 1864. Procès-verbal de la séance du 12 mai 1864. Procès-verbal de la séance du 2 juin 1864. Catalogue de poissons qui se rencontrent dans le dé-

artement de la Loire, par M. Fourny-Dulys. Création d'un tir pour l'armurerie à Saint-Etienne. Note sur les moyens d'exécution du culot de sa cartouche économique pour fusil Lefaucheux, par M. J.-B.

Fables nouvelles, par M. Rossand. Note sur l'utilité et l'opportunite de la création d'un marché aux bestiaux à Saint-Etienne. Nouvelles de la science, par M. Michalowski.

Dictionnaire du patois forézient de M. Gras. - Compte-rendu par M. Chaverondier. Comple-rendu du concours agricole de Roanne, par Quelques mots sur le concours régional de Roanne,

par M. Jacod. Programme d'un concours international de labourage à vapeur ouvert par les trois sociétés d'agriculture du département de la Loire.

Rapport sur le labourage à la vapeur et l'exposition des machines au concours régional de Roanne, par M. Ennemond Richard.

Rapport sur le concours international de charrues à

vapeur et sur les instruments agricoles du concours ré-gional de Roanne, par M. Loir. Souscription publique ouverte par la Société Impé-

— Il y a quelques jours, un journal de départe-ment mentionnait le courage et la présence d'esprit d'une petite fille de quatre ans, qui tirait d'un fossé plein d'eau bourbeuse un enfant plus jeune qu'elle; le même fait vient de se produire à Cham-

pagne (Ardèche). Deux petits garçons, dit le Progrès, Alphonse G... et Paul B..., agés le premier de deux ans et demi et le second de moins de quatre ans, appartenant tous deux à des familles lyonnaises, jouaient ensemble dans un chemin bordé de fossés remplis par les dernières pluies, quand tout à coup le petit Alphonse roula dans l'eau; son camarade Paul s'empresse d'aller à son secours, se penche en se retenant à quelques frêles arbustes et saisit Alphonse par sa robe; mais le morceau du vêtement lui resta à la main. Il remonte aussitôt et court à la rencontre d'un passant qu'il amène sur le bord du fossé où son compagnon venait de disparaître; le passant ne voit rien et comprend à peine ce que l'enfant lui dit; alors Paul B... descend dans le fossé où il a de l'eau jusqu'au cou pour montrer au passant demeuré sur le bord l'endroit où son ami était tombé. Grace au courage de cet enfant, cet homme put retirer du fossé la jeune victime, qui a été rappelée à la vie après une demi-heure de soins intelligents.

Les Almanachs et l'Annuaire de M. Mathieu (de la Drôme), pour l'année 1865, seront mis en vente le 18 de ce mois.

Depuis un an la prescience du temps a fait un grand pas. Les savants les plus éminents, à commencer par les plus illustres astronomes de l'observatoire de Paris, confessent la possibilité de prédire le temps à longue échéance et provoquent des recherches dans ce but. Sur ce terrain M. Mathieu (de la Drôme) a eu le rare bonheur de convaincre ou de réduire au silence tous ses anciens contradicteurs. La prédiction du temps offre le plus haut intérêt à la publication des trois ouvrages que nous annouçons, et qui se vendront sans doute au moins à un aussi grand nombre d'exemplaires que l'année dernière.

Nous sommes heureux de donner, avant la mise en veute de ses Almanachs, ce que M. Mathieu (de la Drôme) prédit pour les deux derniers mois de l'année:

a Je reproduis avec quelques corrections les prédictions formulées dans mon annuaire et mes almanachs pour 1864. On n'oubliera pas que les phénomènes qui vont être indiqués ont été annoncés quatorze mois à

» Je ne préjuge pas le commencement de novembre. Le temps variera suivant les régions.

Vers le 10, temps pluvieux dans la majeure partie de la France et de l'Europe méridionale. Il tombera plus d'eau en Italie qu'en France. Il en tombera très peu dans les régions qui auront été abondamment arrosées entre le 1er et le 8. n Vers le 17 ou le 19, orages en Italie. Orages moins

forts en France, particulièrement dans le Midi. n Entre le 28 novembre et le 3 décembre, grande tem-pête à la longitude de la Vénétie et à celle de la province d'Odessa. Tempêtes moins fortes sur divers points

des côtes de France. » Dans les premiers jours de décembre, fortes pluies, principalement à l'est de l'Itrlie et dans la Russie méridionale. Débordement de quelques rivières.

w Vers le 9 décembre, coups de vent aux longitudes précédemment indiquées. " Vers le 16, nouveaux coups de vent aux mêmes longitudes.

Des derniers jours de novembre au 20 décembre, navigation dangereuse, particulièrement sur la mer

Pour tous les articles non signés : Sauzon.

res offerts par BULLETIN FINANCIER.

Après une liquidation très-laborieuse, le marché financier de l'aris a été entraîné dans un courant de baisse irrésistible, qui n'a épargné aucune valeur. Les cours sont tombés assez bas, pour que l'on puisse prévoir le moment prochain où les acheteurs voudront rentrer dans les valeurs. En attendant, les capitaux continuent à se porter vers les affaires nouvelles, parmi lesquelles l'émission des obligations de la Compagnie des chemins de fer et des houillères de Pelayo (Espagne), se recommande à l'attention. Il s'agit en effet d'obligations de 100 fr. remboursables à

200 fr. en 25 ans, et rapportant 7 fr. d'intérêt. Cette affaire se présente sous le patronage d'un Conseil d'administration, compo é des plus éminents personnages de l'Espagne, et entre autres du duc de Sessa, beau frère du roi. Elle est très bien accueillie dans le public, et M. Dautrevaux, ban-quer de la Compagnie, a déjà été chargé de lui transmettre le nombreuses demandes de souscriptions.

On s'occupe toujours beaucoup de la prochaine rentrée de M. Mirès dans les affaires, et de sa lutte contre les liquidateurs judiciaires de la Caisse des chemins de fer. Le journal le Globe, en se consacrant à l'étude de cette affire, qui intéresse plusieurs milliers de familles, et en ouvrant ses colonnes aux deux parties, a prouvé qu'il comprenait toute 'importance des questions de droit commercial engagées dans ce débati Au sujet de la combinaison de primes du journal le Globe,

on nous a demandé de divers côtés quelques renseignements que nous reproduisons ici, bien qu'ils se trouven déjà dans notre article d'il y a quinze jours. Ainsi le prix d'abonnement au Globe, journal politique, quotidien et du plus grand format, dont le rédacteur en chef,

M. Hipp. Castille, est un de nos plus éminents publicistes, n'est pas plus élevé que celui des autres journaux, c'est-àdire 16 fr. pour 3 mois, 32 fr. pour 6 mois et 64 fr. par an dans les départements; - tout abonné de trois mois peut recevoir gratuitement, à son choix, l'un des ouvrages sui-

1° Les Chefs-d'OEuvre de l'art chrétien, très-beau volume, richement relie, et contenant plus de 100 magnifiques gravures, édité chez Firmin-Didot, au prix de 80 fr.; 2º Washington, sa correspondance et ses écrits, 4 vol.

in-8°, de la librairie Didier, par M. Guizot; 3º Les Richesses de l'agriculture et de la maison rustique, vol. in 4°, renfermant 1,200 articles, par M. P. Anthelme; 4° L'Histoire politique et littéraire de la presse en France,

8 vol. in-8°, par M. Eugène Hatin; 5° Un superbe Album de musique, édité par la maison du Ménestrel, au prix de 69 fr., et contenant des œuvres de Haydn, Mozart et de Beethoven.

Les abonnés de six mois ont droit au Nouvel Atlas des départements et des communes, avec texte descriptif et historique, par M. A. Le Bealle, magnifique volume relié et contenant 100 cartes coloriées.

Enfin les abonnés d'un an ont droit aux deux gros volumes in-4º, composant le Dictionnaire de Napoléon-Landais, et son supplément ; c'est le plus complet de tous les diction-naires anciens et modernes et le plus célèbre. Faculté est aissée aux abonnés d'un an, de prendre quatre primes de 3 mois, et à ceux de 6 mois d'en prendre deux à leur choix. Ces avantages exceptionnels mettent le Globe dans la nécessité de n'accepter que les abonnements qui lui sont adressés directement ou par l'entremise des libraires. La prime est adressée immédiatement contre l'envoi du mandat.

de ma fortune, j'avais en poche 1,000 fr., ce qui

Le Globe contient : 1° Un journal politique et littéraire ; 2° un journal reproduisant les principaux articles de la presse française et étrangère; 3° un journal judiciaire donnant les proces importants et curieux; et 4° un journal amusant, anecdotes, bons mots, nouvelles, etc.

On s'abonne à Paris, 3, rue Coq Héron. A. Prévost.

Monsieur Didier, à Paris, J'étais dans un état déplorable, caractérisé par l'affaiblis-sement ou la perversion de la plupart des fonctions vitales : maux d'estomac , douleurs nerveuses , vents et flatuosités. nombre immense de petits vers intestinaux, faiblesse progressive de la vue, chute des cheveux, etc., etc., L'énuméra-tion de mes souffrances servit interminable. Votre incomparable Graine de Moutarde blanche a tou-remis en ordre; mes maux ont disparu, ma santé est parfaite. Mille fois honneur à vous et à ceux qui ont découyert votre précieux remède. -BALLOT, directeur des postes, à Etreux (Aisne).

PRENDRE AUJOURD'HUI

Tirages irrévocablement en novembre chez tous Libraires, Débitants de tabac, billets à 25 c. de ces trois Grandes loteries autorisées. Capital (ensemble), 2,375,000 francs.

(Tous lots immédiatement payés en espèces). LOTERIE DES ENFANTS PAUVRES (1500000 fr. 603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c. LOTERIE DES ANDELYS (750,000 francs).

310 lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c. LOTERIE MUNICIPALE, DE S'-CLOUD. Garanties complètes: tirages publics (Hôtel-de-Ville) sous la surveillance de l'Autorité. Si dans notre ville on ne trouve plus de billets,

adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste, au Directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets, assortis de ces trois Grandes Loteries. .a . L. B. nesil H-14:03

Nous avons sous les yeux les douze livraisons mensuelles du Musée des Familles et nous pouvons dire hardiment que le volume de 1863 64 est le plus riche et le plus beau de la collection.

Du reste, c'est un monument unique en son genre que cette collection du Musée des Familles, qui compte aujourd'hui trente et un volumes, et toutes les concurrences que son grand succès a fait naître cette année n'ont servi qu'à démontrer une fois de plus son immense supériorité.

l'andis que les autres recueils ne publient que des œuvres déja connues du public, et vont même puiser à la source du MUSÉE DES FAMILLES leurs articles les plus remarquables (le Savant et le Crocodite, de MERY, le Château de Montsabrey, de J. SANDEAU, publiés par le Petit Journal, ont paru originairement et pour la première fois dans le recueil dont nous parlons, en 1852 et 1854). Le MUSÉE DES FAMIL-LES, grâce à sa popularité méritée, grâce à sa haute posi-

tion dans le monde littéraire, n'a jamais offert à ses cent mille lecteurs que des œuvres spécialement composées à leur intention; tout est inédit, texte et gravures; les articles sont signés des plus grands noms de la littérature contemporaine: Lamartine, Sandeau, Saint-Marc Girardin, Delavigne, F. Soulié, V. Hugo, de Vigny, Viennet, Scribe, X. Saintine, Janin, P. Féval, Al. Dumas, Th. Gaufier, Alph. Karr, Léon Gozlan, l'abbé Gabriel, O. Comettant, G. Aimard, Méry, F. Wey, Deslys. Les dessins sont composés par des artistes pour lesquels tont éloge est inuitle; G. Doré, Gavarni, T. Johannot, Granville, Yan'Dargent, Bertall, Lix, Fath, Morin, etc., etc. Morin, etc., etc.

Pour ne parler que du dernier volume, contentons-nous

L'Oraison dominicale, de l'abbé Gabriel, une étude élo-quente et profonde sur la prière des prières; Le Juif Errant, un conte pour les grands enfants, où P. Féval a donné carrière à sa verve et à son im gi-

Le Batteur de sentiers, de M. G. Aimard, le tableau le plus vrai et le plus intéressant que nous ayons encore vu de la société mexicaine ;

M^{II}s de Launay, un de ces charmants portraits moitié politiques, moitié littéraires, que M. J. Janin excelle à tracer de sa plume si fine et si élégante; La l'ille du Rebouteur et la Fête an Paradis, une nou-velle et une comédie qui nous ont fait verser de douces lar-

L'Obéissance, de A. Rondelet, un cours complet d'éducation pour la jeunesse ; la seconde Vie, de X. Saintine ; Pro-menades dans la foret Noire , de A. Achard; te Chevalier an barillet, de F. Wey; Meyerbeer, l'année musicale, d'O.

Comettant. Mais , avons nous besoin de dire que , malgré la valeur littéraire de toutes ces œuvres, malgré la splendide interprétation que le crayon d'Yan'Dargent, de Bertall, de Lix, de Fath, de Morin a su en donner, nous n'hésiterious pas à refuser notre approbation au Muske des Familles si, comme pour tant d'autres publications, tontes les séductions de la forme ne servaient qu'a dissimuler des doctrines malsaines , à voiler de dangereuses images; hâtons-nous donc de rassurer nos lectems! Jamais vues plus élevées, morale plus parfaite, leçons plus utiles; n'ont été offertes à la jeunesse. Sciences, arts, histoire; religion, telles sont les bases sur

esquelles repose le succès du MUSÉE DES FAMILLES. Nous avons parlé du volume qui vient de paraître. La trente-deuxième année, en cours de publication, ne doil le céder en rien aux années précédentes, si nous nous en rap-portons aux promesses de la direction, et nous devons avoir oi en sa parole, car, exemple assez rare dans l'histoire de la presse, le Musée a toujours tenu plus qu'il ne promet-

Or, les premiers numéros de 1864-65 contiennent ou contiendront :

Le comte de Chanteleine, épisode de la révolution, par M. J. Verne, que le succès presque sans précédents de Cinq semaines en ballon a placé du premier coup à la tête de la jeune littérature;

L'Usurier des Arcis, étude morale de M. Ch. Wallut, di-

Promenudes dans l'ancien Paris, par V. Fournel; Les Noménoé, révolutions d'autrefois, par M. Deslys, dont l'Académie française vient de couronner le dernier livre: los Récits des grèves ; Les Gambucinos, scènes de la vie des mines au nouveau

monde, par M. G. Aimard; La Duchesse de Bourgogne, le Poète en voyage, par J.

Le Jour de l'an, par O. COMETTANT: Une comédie proverbe, des études littéraires historiques, scientifiques et religieuses, par MM. X. Saintine, l'abbé Ga-

facile et ne fasse que grandir.

ses demandes, le Musée a joint à sa publication celle d'un Recu. journal de modes, les Modes vraies, Travail en famille; c'est le recueit le plus riche que nous connaissions en explications de ces travaux et de ces pctits ouvrages si utiles pen-dant les longues soirées d'hiver. Aussi les Modes values comptent elles aujourd'hui plus de quinze mille abonnés, ce

On fait grand bruit, depuis quelque temps, de l'apparition du PETIT ILLUSTRÉ, qui est aux grands journaux d'illustrations ce que le Petit Journal est aux grands journaux

Son plan consiste à mettre à la portée de tous l'histoire contemporaine illustrée à mesu e qu'elle se produit. É vènements intéressants, accomplis soit en France, soit à

Solemités mémorables ; Portraits de notabilités du moment;

deux, qu'un journal de modes ordinaire.

Vues de sites, de monuments, d'objets d'art, étc.; En un mot, actualités de lous genres, tels sont les sujets habituels de ses illustrations, toutes inédites. Sa rédaction, trés-variée et d'une moralité irréprochable, se compose de Courriers de Paris, des Tribunaux, des Sciences et des Découvertes, Nouvelles de nos meilleurs

Grâce au Petit Illustré, les plus humbles ménages, les plus modestes travailleurs, l'écolier, le soldat, l'habitant des campagnes, auront leur illustration à bon marché, où, moyen-nant *un sou par semaine*, ils suivront, à l'égal des riches abonnés des grands journaux illustrés, le courant des choses contemporaines, où ils puiseront, avec l'habitude de la lecture, le goût et la connaissance de l'art.

Nous recommandons avec plaisir à nos Lecteurs I Miroir Parisien, journal des dames et des demoiselles, qui commence sa 5° année. Toute personne qui s'abonnera pour un an, à dater du 1° octobre, du 1° janvier, du 1° avrit ou du 1er juillet année courante, recevra de suite, en prime of gratis, deux nouvelles aquarelles d'après Delacroix et Gabé. Le Miroir Parisien paraît le 1º de chaque mois : sa rédaction est très variée ; il donne des modes coloriées, broderies, tapisseries, lingerie, confections, gravures, mu-sique de choix, etc. Prix d'abonnement : Paris, 10 fr.; départements, 12 fr., payables en un mandat à l'ordre du di-recteur, boulevard Sébastopol (r. g.), 13, à Paris (pour re-cevoir la prime franco envoyer I fr. en plus).

Certificats Tures 6 % consolidés. REMBOURSEMENT A 500 FRANCS PAR TIRAGES ANNUELS EN 22 ANS.

Intérêts annuels, 30 francs pour fr. 300, prix actuel. La Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas

à Amsterdam et à Paris, 8, rue Drouot, délivre ces certificats au prix de fr. 300, jouissance du 1er juillet. Dans toutes les villes où la Banque de On comprend que dans ces conditions le succès soit France a des succursales, on peut verser au Crédit de ladite Banque des Pays-Bas, et on recevra Terminons en disant que, pour répondre à de nombreu- les titres francs de port contre envoi du L. B. 4-2

La maison Menier a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager qui s'explique d'a tant plus facilement, que le plus bean et le meilleur des journaux illustrés, le plus chermant et le plus varié des journaux de modes coûtent moins cher, à eux au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute:

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle » usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et » d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogram-» mes de chocolat. M. Menier, par l'extension qu'il » a donnée à sa fabrication, par l'activité commer-» ciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à » répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour « excel-lence of quality. »

Le GHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, il faut exiger les marques de fabrique et la signature MENIER. L. B. 6-1

ELLE LINE COLUMN	是主义是,从第二是"英思"。	
un continue MERGURI	ALES	to Assure
Dernier marche.		
Froment 1re qualité	. 3 15 kg	3 20
Froment 12° enaids at and	. 13 05	3 .10
Froment 3002 oid 2001 Account		
Seigle tre qualité	P212 05	2 10
Seigle 2e id.	2 00	1 95
Seigle 3° id	. 1 95	2 2
Orge.	. 2 10	2 "
A Millie and and a Month of the	1 20	1 30
maricols, harrid eal sale is	. 4 50	00
Farine 1re qualité.	. 39 mm	43 00
Farine 2 neidido elleunc e		
Farine 3° id		
Foin les 100 kilo		
Paille nin's simminging	. 2 80	3 ,

Etude de Me CHEZ, avoué à Roanne.

PROPERTY OF THE CONTRACT OF TH Tons, ies view SUR Mindes du sand , 3r

SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication devant le Tribunal civil de Roanne, en l'audience du mardi huit novembre mil huit cent soixantequatre, heure de midi.

Par procès-verbal de Grangeneuve, huissier à Roanne, en date du vingtsept juillet mil huit cent soixante-quatre, visé le jour de sa date par M. Vial, adjoint au maire de la ville de Roanne, enregistré le même jour, et transcrit le lendemain au bureau des hypothèques de l'arrondissement de Roanne;

A la requête de Nicolas-Toussaint Collot, propriétaire, demourant à Paris, rue de Rivoli, 80, et de dame Anne-Victoire-Euphrosine Chauveau, sonépouse, ayant pour avoué Me Pierre Chez, exercant près le susdit Tribunal de Roanne,

demeurant à Roanne; Au préjudice de dame Catherine Bardin, venve du sieur Louis Jacquillard, propriétaire, demeurant à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, 25, tant en son nom personnel que comme tutrice de sa fille mineure;

Il a été procédé à la saisie : Article premier.

De divers corps de bâtiments, formant deux ailes, servant de maison d'habitation et atelier de tissage, ayant leur entrée par un grand portail en bois, à deux battants, dans la rue de la Berche, en midi, portant le numéro 18; le tout construit en pierres, chaux, sable, pisé et bois, couvert en tuiles creuses, une grande cour au milieu séparant les deux ailes. La droite se compose de deux petites portes d'entrée, et prend ses jours par deux croisées; à la suite, un hangar, fenil au-dessus, un puits avec tour et chaîne, une petite écurie et un pigeonnier. La seconde aile à gauche de la cour se compose d'un atelier, trois portes d'entrée au rez-de-chaussée, et cinq croisées donnant sur ladite cour; lesdits bâtiments ayant une superficie d'environ quatre-vingts centiares, portés sur le registre de la matrice cadastrale sous le numéro 1152, section D.

Article deuxiène. D'un tènement de jardin à la suite de la cour et des bâtiments des deux ailes, le tout tenant ensemble, ledit jardin ayant une contenue superficielle d'environ quatre ares huit centiares, porté sur le registre de la matrice cadastrale sous le numéro 1152, section D, et séparé par une barrière en bois. Il existe, sur la rue de la Berche, une croisée pour l'atelier à gauche, à l'aile droite une porte d'entrée sur une marche d'escalier en pierre, une croisée au rez-de-chaussée, et autre croisée au

premier. Les deux articles ci-dessus énoncés tiennent ensemble et ne font qu'un seul tenement. Le tout se confine : de matin, par la rue Détournée; de midi, les bâtiments et jardin de Monquin; encore de midi, la rue de la Berche; de soir et nord, les bâtiments et jardin de M.

Ces immeubles sont situés à Roanne, rue de la Berche, canton et arrondissement du même nom.

Ils seront vendus en l'audience publique du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Roanne, | qui se tiendra au palais ordinaire de justice, sis audit Roanne, le mardi huit novembre mil huit cent soixante-quatre, sur l'heure de midi, en deux lots; le premier, composé des bâtiments for-mant l'aile droite, et le second, des bâtiments formant l'aile gauche. Chaque lot aura la moitié de la cour et la moitié du jardin; l'entrée par le portail sera commune; le puits qui se trouve dans le premier lot sera commun avec le second lot, c'est-à-dire que le second lot y aura sa prise d'eau. Il sera, ainsi que le portail, entretenu à frais communs. Les deux lots pourront jouir de la

cour en commun ou la partager par

Les enchères seront ouvertes, pour le premier lot, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci. Et, pour le second lot, sur pareille somme de quinze cents francs, ci. 1500 f. Après l'adjudication partielle, les deux lots seront réunis et mis aux en-

L'enchère sur le tout, même égale au montant des deux adjudications partielles, aura la préférence.

Tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sont prévenus qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du ju-

gement d'adjudication. Me Pierre Chez, avoué près le susdit Tribunal, demeurant à Roanne, occupe pour les poursuivants.

Pour extrait : Signé, CHEZ. Enregistré à Roanne, le onze octobre mil huit cent soixante-quatre,

fol. 184, c. 5. Reçu un franc quinze centimes. Signé, CARTIER. Etude de Me MARCHAND, avoué à Roanne

rue de la Sous-Préfecture. VENTE PAR VOIE D'EXPROPRIATION FORCÉE

EN UN LOT UNE MAISON Située à Roanne.

Adjudication en l'audience du Tribunal civil séant à Roanne, au Palais de justice, sis place Saint-Etienne, le mardi vingt-deux novembre mil huit cent soixante-quatre, entre d x heures du matin et une heure du soir.

A la requête du Crédit-Foncier de France, société anonyme ayant son siége à Paris, rue Neuve-des-Capucines, numéro 19, agissant poursuites et dili-gences de M. Louis Frémy, conseiller d'Etat en service extraordinaire, grandofficier de l'ordre de la Légion d'Honneur, son gouverneur, demeurant au siège social; laquelle continue de constituer pour avoué, sur la présente pour-suite, Me Etienne Marchand, demeurant à Roanne, rue de la Sous-Préfec-

Contre le sieur Louis-Christophe Lebas, entrepreneur de menuiserie, et la dame Antoinette Ray, son épouse, propriétaires, demeurant à Roanne, rue

Ensuite et en vertu d'un commande ment à ces fins, signifié auxdits époux Lebas et Ray, suivant exploit de Coquard, huissier à Roanne, en date du vingt mai mil huit cent soixante-quatre, visé par M, le Maire de la ville de Roanne, le même jour, enregistré le lendemain et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, conformément au décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, le huit juin suivant, volume 25, numéro 37;

l'audience publique des criées dudit Tribunal civil de Roanne, procédé à l'adjudication de l'immeuble et dépendances dont la désignation suit, appartenant aux époux Lebas et Ray.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

ET DE SES DÉPENDANCES. Une maison, cour et dépendances, situées à Roanne, canton de Roanne (Loire), angle des rues Saint-Jean et du Moulin-Gilbert.

La maison porte, sur la rue Saint-Jean, le numéro treize. Elle a rez-dechaussée, premier, deuxième et troisième étages. On y entre par les deux rues. Au rez-de-chaussée est un café portant le nom de : Café Lebas. Elle est habitée par les propriétaires et par d'autres personnes, à titre de locataires. Ces maison, cour et dépendances occupent une superficie d'environ deux

ares cinquante centiares. Ils sont portés au plan cadastral de la commune de Roanne, sous les numé ros 1141 et 1141 (bis), section D. Ils limitent: au nord-est, la rue Saint-Jean; au sud est, la rue du Moulin Gilbert; au sud-ouest, propriété à Duclaux; et au nord-ouest, maison et jardin à Ro-

Ils seront vendus tels qu'ils s'étendent, poursuivent et comportent, avec leurs aisances et dépendances, servitudes actives et passives.

L'adjudication sera prononcée par le Tribunal aux enchères, et en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de cinq mille francs, offerte par la société poursuivante, et

moyennant l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges dé-posé au greffe du Tribunal, où l'on pourra en prendre connaissance.

Il est, au besoin, déclaré, conformément à l'article 696 du code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être, sur les immeubles des époux Lebas, requis inscription pour raison d'hypothèques légales, devraient le faire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait conforme : Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le premier octobre mil huit cent soixante-quatre, fol. 169, c. 3. Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris. Signé, CARTIER. 6-3

Etude de Me GOURDIAT, avoué à Roanne.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le 4 octobre 1864, Il appert : que Marie-Thérèse Dubouis, épouse de Claude Marie Verchère, meunier, avec lequel elle demeure à Belmont, a été séparée quant aux biens d'avec son mari-

Madame veuve David est dans l'intention de retirer du Trésor le cautionnement que M. Etienne David, son défunt mari, avait déposé en sa qualité d'huissier à la résidence de Roanne.

Etude de Me JUTTET, avoué à Roanne. Suivant procès-verbal d'adjudication dressé Roanne, le 11 mars 1862, le sieur Benoît Ta chon, demeurant à Changy, a été rendu adjudicataire d'immeubles, situés sur la commune de Changy, lieu des Féats, consistant en une maison d'habitation et d'exploitation, terres et prés, formant un seul ténement d'une contenance d'environ deux hectares soixante sept ares, lici-

tés entre les co-héritiers Trevet. tette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Etude de Me AUROUX, notaire à Roanne. VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS Le dimanche vingt-trois octobre mil huit cent soixante-quatre, et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, au faubourg Mulsant, commune de Roanne, route de Beaulieu, maison

Il sera procédé, par le ministère de Mº Auroux, notaire à Roanne, à la requête de : 1º M. Louis Bernachon, propriétaire, demeurant à Villerest, qualité de tuteur de Annette et Louis Bernachon, mineurs; 20 et autres consorts Bernachon;

A la vente à la criée du mobilier dépendant des successions de défunt Pierre Bernachon et de défunte Annette Malayent, son épouse, décédés au faubourg Mulsant, commune de Roanne, et consistant en table, armoire, lits garnis, commode, batterie de cuisine, linges, draps, serviettes, et quatre métiers de tisserand, garnis de leurs battants et accessoires, etc., etc.
La vente sera faite au comptant. Il sera perçu, en sus du prix, cinq centi-

A VENDRE en gros ou en détail UNE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT Située sur la commune de Villerest, à deux kilomètres de Roanne.

mes par franc.

Elle se compose de prés, vignes et terres, le tout d'une étendue de 43 hectares, et d'un seul tenement, traversé par la route de Villemontais.

S'adresser, pour traiter, à M. Bonnier ou à madame PERNÉTY, rue Mably, 3.

A VENDRE

Dans l'arrondissement de Roanne. S'adresser, pour traiter, à Me Cornu, avoué à Roanne.

De la MARTINIQUE

M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature : HOUDAILLE.

On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.

BITUME

Marchand de charbon Rue Sainte-Anne, quartier des Baraques-Mulsant, à Roanne

Tient un dépôt de bitume pour cours et trottoirs, et se charge de son application.

A LOUER DE SUITE DIFFERENTES PARTIES DE CLOS RUE SAINT-JEAN, 67,

à Boanne. S'adresser à M. EDOUARD, marchand de charbons, y demeurant; Ou à M. CHARLES BRISEBRAS, cafe-

tier à Roanne, près le pont. A VENDRE

UNE MOTTE DE FUMIER

Provenant du balayage des rues. S'adresser au sieur BERTILLOT, rue Sainte-Anne (faubourg Mulsant).

AVIS TRES-IMPORTANT Aux habitants de la ville de Roanne et des environs. La ville de Roanne n'est plus privée

d'un dentiste, vu que M. & MME NORMAND

ne voyagent plus. On les trouve chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers pas-sagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance.

Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de saire toutes les pièces artisicielles qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes. Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties; dentiers à tube et montés sur or et platine; dentiers vulcanites (dits caoutchouc); dentiers à succion, ne

causant aucun embarras pour la paononciation: Extraction des dents, plombage, cau-

térisation, etc. Rue Sainte-Elisabeth, nº 83.

Rozane. - Impremerie Saucon, un des géranus.

Prenez bien l'adresse.

DEPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille de QUET aine, guérit radicalement, les Maladies syphilitiques récentes ou invétérées, les Affections de la peau, les Dartres, les Scrofules, les Rhumatismes, les Vices du Sang et Acretés des Humeurs. Ce dépuratif offre l'avantage d'être peu coûteux, d'agir en toute saison et de dispenser des tisanes. Une instruction est avec chaque Bouteille. — Dépôt à Roanne, à la pharmacie ROU-BAUD, rue Impériale; à Saint-Etienne, M. DIDIER, rue Royale, 5; à Mâcon, M. MOSSEL; à Lyon, rue de la Préfecture, 5.



A Paris, rue Saint-Honoré, 89 Est arrivé à Roanne et ne restera que peu de temps RUE IMPÉRIALE, nº 51.

A louer de suite

DEUX PIÈCES ATTENANTES CAVE et GRENIER

On distribuera le Magasin au gré du

S'adresser à M. MASSARD cadet. rue Impériale, à Roanne.

MALADIES PEAU

La pommade citrine anti-herpétique de Bidot, ph.-ch., 109, r. St-Lazare, Paris, guérit dartres, houtons, rougeurs, taches, démangeaisons, pellicules, engelures, maux de nez, d'oreilles. 2 f.
Essence de Salsepareille iodurée, de Bidot d'intégione par de l'intégione per de l'intégione per le company de la compa dot, a l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs dans les affections de la peau, scro-fuleuses et syphilitiques. 4 f. le fl.; 20 f. les 6. A Roanne, pharmacie Roubaud.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE Autorisée par ordonnance du 23 mai 1830

Etablie à Paris, rue de Grammont, 13 FONDS DE GARANTIE : 71 MILLIONS

OPERATIONS DE LA COMPAGNIE

1º Assurances de capitaux déterminés au moment du contrat et payables aussitôt le décès de l'assuré, n'eût-il été versé qu'une seule prime.

M. B..., négociant, âgé de 28 ans et demi, désire qu'un capital de quinze mille francs soit payé, lors de son décès, à sa femme, ou à ses enfants, ou à telle autre personne désignée; mais il veut, quelle que soit la durée

de sa vie, n'avoir plus rien à payer dans 20 ans.

Pour obtenir cet avantage, M. B... devra, en raison de son âge, verser pendant 20 ans seulement, une prime annuelle de 475 francs 50 c., soit 3 francs 17 c. pour chaque 100 francs assurés.

Cette somme fui donnera droit à une participation dans la moitié des bénéfices nets de la Compagnie. (En 1863, les bénéfices répartis ont été de 694,322 fr.). La participation peut être touchée au comptant, ou laissée en réduction progressive de la prime annuelle ou bien encore laissée en augmentation du

20 La Compagnie constitue aussi des rentes viageres, immédiates ou différées. Pour plus amples renseignements, s'adresser, à Roanne, rue de la Paroisse, chez M. VALLAS, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'Incendie et sur la Vie.

COMPAGNIE des MINES de CHARBON & BOUTEILLES

En gros ou en détail

S'adresser à M. SÉBASTIEN BARGE, agent de la Compagnie, quai des Charpentiers et rue Impériale, à Roanne.

A COHEN et Cie, 66, rue HAUTEVILLE, PARIS

Eclairage économique, brillant, sans odeur, ne présentant aucun des dangers dont on s'est ému. très-variées, dont une dite EOLIENNE, brûlant sans verre;

becs, mèches, verres, etc. La supériorité de ces produits en justifie le succès toujours croissant. MM. COHEN fabriquent seuls la LUCILINE et l'EOLIENNE; la contrefaçon ou l'usurpation de leur marque seront poursuivies.

PAR SEMAINE 5 CENTIMES LE NUMERO

图 图 图 图]

JOURNAL DE L'ACTUALITÉ Paraît tous les Samedis par livraisons de 8 pages à deux colonnes, format du Magasin pittoresque, sur papier glacé et satiné, avec 4 pages de grandes Illustrations. — Tous les ans Table et Couverture.

PRIX DU NUMÉRO au Bureau et chez tous les Libraires de Paris et des Départements, 5 centimes.

PRIX DE L'ABONNEMENT: à Paris, un an, 2 fr. 50 c. — Six mois, 1 fr. 50 c.

Dans les Départements, un an, 3 fr. 50 c. — Six mois, 2 fr.

TOUS LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er JUILLET 1864. On s'abonne par mandats de poste, timbres-poste ou mandats à vue sur Paris, et par l'intermédiaire des Libraires (Affranchir). — Toute lettre non affranchie est rigoureusement refusée.

LA VENTE DU PETIT ILLUSTRÉ EST AUTORISÉE SUR LA VOIE PUBLIQUE. BUREAUX A PARIS, RUE COQUILLIÈRE, 40.

Chez M. MICHAUD, rue de la Paroisse

A ROANNE

DÉPOT SPÉCIAL DES

ELIXIRS, BOULES D'ACIER & LIQUEURS VERITABLES De la GRANDE-CHARTREUSE

LEGUEURS TRAPPISTINE

Et de la Côte-Saint-André (Isère).

VIEUX COGNAC RHUM SUPERIEUR

SPECIALITÉ DE CAFÉ THÉ, CHOCOLAT & TAPIOCA du BRÉSIL

C'est par leurs propriétés éminemment utiles à la santé que les

CHOCOLATS

30. RUE DES SAINTS-PÈRES (Paris) Sont inimitables

SE TROUVENT A ROANNE, CHEZ:

GERBAY,

MM. ROUBAUD, pharmacien; MM. DEFAY, négociant;

Roanne, - Imprimerie Sauzon, un des gérants.

ROUSSEL, confiseur. DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

A LOUER A la Toussaint prochaine

APPARTEMENT COMPLET

Composé de six pièces, cabinets, bûcher, cave, grenier, etc. Le tout situé à Roanne, rue Impériale, 1 maison Vuillemin.

Dépôt

DE PARFUMERIE & SAVONNERIE De la maison GELLÉ frères

VALLAS, COIFFEUR Rue Impériale, 49, à Roanne.

CHEZ

Grand assortiment de Postiches pour hommes et pour femmes, à des prix très-modérés.

l'occupe depuis longiemps de feux d'artifice qu'il Fêtes publiques et particulières, Pensionnats lmes, etc., à des prix modérés. 15 ao. TAMBOUR 2 H ATELASSIER 8, et rue des Matelas à un fi gne lorsqu'on le fi DE Winimes, demander.

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier. Eau prophylaitique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt : chez M. CHAMBOSSE, coiffeur, rue des Bourrassières, 1.

Engrais AZOTÉ, de composition invariable, le plus riche des Engrais connus, en PHOS-PHATES, immédiatement SOLUBLES.

IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES PETER LAWSON et Fils contractans.

Consignataires généraux pour la France, l'Espagne, l'Italie et la Suisse. GALLET-LEFEBVRE et Co, Paris, 8, boulevard de Sébastopol, et au Havre.

VENTE, SUR POIDS NETS, EN BARILS CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS AVEC GARANTIE DE CONFORMITÉ AUX ANALYSES PUBLIÉES 30 fr. les 100 k. au dessus de 30,000 k. — 31 fr. au dessus de 15,000 k.

33 fr. les 100 k. au-dessus de 15,000 k. franco sur char aux dépôts du Havre, Dunkerque, Nantes, Bordeaux, Marseille, Rochefort et Sables-d'Olonne, payable comptant, sans escompte, avant expédition. DEPOTS DANS TOUS LES DEPARTEMENTS. - Pour le département de la Loire, chez MM. Masson-Charondier, à Roanne; Sardin-Vallansant, à Montbrison; Dégoulange-Perrier, à Saint-Etienne. L.B. 14-8



Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveur et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est supérieure à TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'A CE JOUR.

R'FIX: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39.—A Paris, chez M. Legrand, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. Montvenoux, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse



veilleuses vertus médicales de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTE DE HOL-LANDE de DIDIER.

d'un succès toujours croissant attestent les mer-

Les innombrables lettres de remerciments que nous recevons de toutes parts, prouvent que le célébre D' Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appele un remede BENI, UN MAGNIFIQUE PRESENT DU CIEL. - Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux , 3 à 4 kilos suffisent pour guerir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et du FOIR, les HÉMORROÏDES, les RHUMATISMES, les DAR-TRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIATRES, L'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS D'AGE ou la PUBERTÉ, tons les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de la Grainer de Moutarde blanche, et nous dispensent de signaler plus longuement les titres de ce précieux médiéament à la confiance publique.

AVIS TRES-INPORTANT. I the stability amount of surseined

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier , qui est toujours pure , toujours parfaitement mondée, avec les rebus du commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre Maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Dépôt à Saint-Étienne, chez MM. CHALET, place Marengo; CUNIT, épicier, rue St-Jean; — à Roanne, chez M. BONNEVAY, épicier; — à Montbrison, chez M. CLAVELLOUX, épicier.

Guéries à l'aide de l'IODOMETRE du D' CHAR

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, BREVETÉ S. G. D. G. La science vient de s'enrichir d'une découverte qui fera bénir par tout un monde de desespérés le nom de son inventeur. La phtisie pulmonaire, ce redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale. se voit enfin arrêtée dans sa marche fatale par la médication héroique si heureusement innovée par le M. le d'Chartroule.

Cette magnifique conquête médicale consiste dans l'emploi de l'iode administré en hinalations; d'innalations; d'innombrables essais cliniques dans les hôpitaux civils et militaires de Paris , de nombreux et irré-cusables exemples de guérisons lui ont valu l'approbation et les suffrages des deux plus célèbres Sociétés médicales de l'Europe, l'Académie impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Bruxelles. Ces inhalations de vapeur d'iode s'opèrent au moven d'un très-simple et très-ingénieux appareil qui porphyrise le puissant métalloïde, dont les molécules portées par l'air inspiré, pénètrent au sein des poumons, et parviennent jusqu'aux dernières vésicules pulmonaires; le mal est ainsi dire pansé comme pourrait l'être un mal externe.

Le mécanise de l'appareil permet de doser exactement les quantités déterminées d'iode que le maalde doit aspirer à chaque inhalation, selon son âge, sa force et son tempérament. On peut dire que ces autant au mode d'administration qu'il a imaginé. qu'à la nature du médicament qu'il a choisi, que M. le docteur Chartroule doit ses succès éclatants.

CIGARETTES PECTORALES IDDEES Du D' Chartroule.

Employées avec le plus grand succès dans le traitement des Asthmes, Catarrhes, Bronchites chroniques, Toux, Oppressions, etc., etc. Elles habituent aussi les malades aux inhalations iodiquées de l'iodomètre. - Le flacon : 5 fr., 3 fr. 20 c. par la poste.

L'appareil iodomètre du D' Chartroule, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traité sur la phtisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris. Nota. On n'expédie que contre un bon de poste au nom du directeur de la Pharmacie rationnelle, savoir : 50 fc. pour demande de l'appareil, — 7 fc. pour le Traité, — et 3 fc. pour chaque flacon de cigarettes. — Prix du sirep : grand flacon of fc. demi flacon, 2 fc.

BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 29 32° ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en octobre. — MUSÉE SEUL: Paris, 6 fr.; départements, 1864.1865. 7 fr. 50 c. MUSÉE et MODES réunis: Paris, 11 fr.; départements, 13 fr. 70 c. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris).

LECTURES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures. — Extrait du sommaine des premiers numéros de l'année 1864-1865 : Les Gambucinos, par G. Aimard; la Duchesse de Bourgogne, par J. Janin; le Comte de Chanteleine, par J. Verne; l'Usurier des Arcis, par Ch. Wallut; l'Ane, par Méry; les Noménoé, par Ch. Deslys; le Jour de l'an, par Gomettant; articles de Mª Ancelot, MM. Asselineau, Fournel, etc. — Le volume de 1863-1864 (31° année de la collection) est en vente. Il contient des articles de MM. Féval, J. Janin, Comettant, l'abbé Gabriel, Saintine, Rondelet, Ch. Wallut, Deslys, Achard, etc., et 150 gravures. — Collection: les 15 premiers volumes, 3 fc. chacun; 4 fr. 20 c. (franco); les volumes suivants, 16 à 31, le même prix que l'abonnement courant, 6 fr., et 7 fr. 50 c. (franco). Les 31 années, 141 fr., Paris; 188 fr. (franco). — (On ne reçoit pas de timbres-poste).

Complément facultatif du MUSÉE

Musée seul, mais non aux Modes sans le Musée (Voir le prix plus haut).

travaux à l'aiguille. Patrons, modèles, broderie, crochet, tapisserie, tricot, ouvrages nouveaux, musique, chiffre des abonnés en broderie. - On s'abonne au

ALMANACH DE FRANCE & DU MUSÉE DES FAMILLES MODES VRAIES --- TRAVAIL EN FAMILLE 1 vol. in-16, 50 gravures, 50 c., et 60 c. (franco). Les années Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et

LA SCIENCE DU BIEN VIVRE Guide des mattresses de maison, 1 vol. in 8°, 100 gravures, 4 fr. franco, 5 fr.

Bibliothèque du Musée des Familles

FABLES - PROVERBES

Par BERLOT-CHAPUIT. 1 splendide vol. in-8°, illustré par Rosa Bonheur, Daubigny, Gavarni, Bertall, etc. Paris, 6 francs; franco, 7 francs. Reliures, depuis 2 francs.

VOYAGE SCIENTIFIQUE AUTOUR DE MA CHAMBRE Par A. Mangin. 1 beau vol. in-8°, illustré par Histoire naturelle en action, par Méry. 1 beau

Lix. Paris, 5 francs; franco, 6 francs. Reliures, depuis 1 fr. 50 c.

Signature de l'imprimeur,

LA COMÉDIE DES ANIMAUX

vol. in 8°, illustré par Morin. Paris, 5 francs;

franco, 6 francs, Reliures, prix divers, depuis 1 fr. 50 c.